

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 35**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 11      Page(s) : 7      Ligne(s) : 3<sup>e</sup> par.

« Présentement, les outils et ressources dont dispose la SCGM ne nous permettent pas de mettre en application les méthodes basées sur le différentiel dans les coûts totaux d'approvisionnements gaziers. Au cours des prochaines années et avec l'acquisition possible de systèmes informatisés plus flexibles et plus génériques pour la planification des approvisionnements, d'autres méthodes de calcul des coûts évités pourraient être adoptées. » ;  
et

Réf. : SCGM-19      Doc. : 11      Page(s) : 9      Ligne(s) : Fin

« Bien que certains distributeurs soient d'opinion que les méthodes basées sur les simulations des plans annuels d'approvisionnement sont les plus indiquées pour le calcul des coûts évités, nous ne pouvons, pour l'instant, l'appliquer. »

35.1 Veuillez décrire les systèmes informatisés déjà existants sur le marché, leurs coûts approximatifs et les raisons qui empêcheraient la SCGM de les acquérir dès maintenant ?

---

**Réponse**

**35.1** SCGM n'a pas procédé au recensement de tous les systèmes informatiques déjà existants. L'évaluation présentement effectuée par SCGM porte principalement sur la comparaison du système utilisé par les distributeurs ontariens avec notre propre système. Avant d'acquérir un nouveau système, SCGM doit s'assurer que celui-ci répondra parfaitement à ses besoins.